



**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

# Réunion d'information travaux – Quai provisoire d'Aubencheul- au-Bac

Oisy le Verger - 17/12/2024

SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE





# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
1. POINT D'AVANCEMENT GLOBAL DE L'OPÉRATION .....	3
2. LES TRAVAUX DU QUAÏ LOGISTIQUE D'AUBENCHEUL-AU-BAC .....	4
3. LE TEMPS D'ÉCHANGES .....	5
QUESTIONS/ RÉPONSES.....	5
CONCLUSION .....	9





# INTRODUCTION

Le 17 décembre 2024 de 19h à 21h à la salle des Fêtes de Oisy-le-Verger, Pas-de-Calais

**Nombre de participants** : 85

**Intervenants :**

- Jean-Yves DAREAUD, SCSNE, Directeur de territoire Artois-Cambrésis
- William DIERS, SCSNE, Directeur secteur 4
- Olivier QUESTE, SCSNE, Directeur secteur écluses & systèmes
- François DERHILLE, Spie Batignolles, Directeur Activités TMF
- Valentin NICAISE, Spie Batignolles Nord, Conducteur de travaux

**Animatrice – Modératrice** : Naïs CIPRA, PARIMAGE, Assistance à Maîtrise d’Ouvrage de la SCSNE

**Marie-Christine GUENOT, maire de Oisy-le-Verger et Michel PRETTRE, maire d’Aubenchoul-au-Bac** introduisent la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Ils rappellent aux habitants l’objectif de la réunion et les invitent à poser leurs questions.

**Nicolas SIEGLER, Conseiller départemental et Vice-président du Département du Nord en charge de l’Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe** poursuit l’introduction en rappelant l’intérêt de réunions d’information de ce type et remercie les personnes présentes pour leur participation.

**Naïs CIPRA** présente les modalités de la réunion et invite les participants à intervenir à l’issue de la présentation.

## 1. POINT D’AVANCEMENT GLOBAL DE L’OPÉRATION

Les intervenants ont présenté aux participants :

- une présentation synthétique du projet
- les travaux en cours dans l’Oise
- une présentation synthétique du Canal dans l’Artois-Cambrésis
- les canaux de communication du projet

**Sur la base d’un diaporama de présentation projeté en séance.**



## 2. LES TRAVAUX DU QUAI LOGISTIQUE D'AUBENCHEUL-AU-BAC

Les représentants de l'entreprise Spie Batignolles ont présenté la nature, le planning et les horaires des travaux de réalisation du quai provisoire d'Aubencheul-au-Bac.

### **La nature du quai**

Le quai logistique d'Aubencheul-au-Bac représente un ouvrage de 121 ml à construire sur le Canal de la Sensée, à la jonction de celui-ci et du futur Canal Seine-Nord Europe.

Il sera connecté à la piste de chantier desservant l'écluse de Oisy-le-Verger et permettra l'approvisionnement des matériaux pour la construction de celle-ci.

Le quai est provisoire car il sert pour les besoins du chantier, il sera déconstruit à la mise en service du Canal.

### **Les horaires d'activité sur chantier**

Les travaux seront réalisés du lundi au vendredi, de 08H00 à 12H00 et de 13h00 à 17h00.

### **Les opérations réalisées**

Elles s'échelonnent de l'automne 2024 avec la préparation du chantier jusqu'à septembre 2025 avec les finitions. L'installation du chantier se fait sur le premier trimestre 2025, vient ensuite les phases de soutènement, de construction des parois puis de terrassement du quai. La première étape de la phase de soutènement consiste en la mise en place de palplanches, profilés en acier de grande longueur, qui sont enfoncées dans le sol grâce à la technique dite de vibrofonçage (les palplanches sont enfoncées dans le sol par micro-vibrations régulières et répétées).

### **L'approvisionnement en matériaux**

L'approvisionnement du chantier se fera principalement via la RD643, puis par la traversée d'Aubencheul-au-Bac via la rue Roger Salengro (RD14E-71). La fréquence des camions variera en fonction des apports et des étapes du chantier. Elle sera de 5 à 10 camions par jour en moyenne, avec un pic à 40 camions par jour pour la phase de remblai du quai.





## 3. LE TEMPS D'ÉCHANGES

### QUESTIONS/ RÉPONSES

#### Sur l'alimentation en eau du Canal Seine-Nord Europe

La SCSNE indique que l'eau sera prélevée dans l'Oise (secteur du barrage de Venette / Compiègne). Ce prélèvement est encadré par l'arrêté d'autorisation environnemental délivré par les services de l'Etat, et est fonction des débits de l'Oise. En cas d'impossibilité de pompage dans l'Oise (en période d'étiage), l'alimentation du CSNE s'appuiera sur la retenue d'eau de Louette prévue à cet effet (située dans la Somme). Afin de préserver la ressource en eau, des complexes d'étanchéité sont mis en place pour limiter l'infiltration de l'eau au niveau du sol. Enfin, les écluses seront dotées de bassins d'épargne permettant de recycler l'eau.

**Note post-réunion** : pour en savoir plus sur le sujet [Le Canal et l'eau - Canal Seine-Nord Europe](#)

La SCSNE précise par ailleurs que les rejets et pompages sont proscrits dans le Canal Seine-Nord Europe.

#### Sur la desserte multimodale de la plateforme logistique E-Valley

La SCSNE indique que 4 ports intérieurs jalonnent les 107 km du tracé du Canal Seine-Nord Europe, et que le port intérieur de Marquion-Cambrai sera attenant à E-Valley. La maîtrise d'ouvrage de ces ports relève du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs auquel la CAC et la CCOM sont membres. Ce dernier étudie actuellement la faisabilité d'une desserte ferroviaire du Port Intérieur de Marquion-Cambrai, permettant d'envisager demain une desserte trimodale du site.

#### Sur le coût de construction du Canal Seine-Nord Europe

La convention de financement a été signée en 2019 sur un montant de 5,1 Mds€. Le coût global de l'opération sera précisé par la SCSNE, au plus tard dans le courant de l'année 2026 ; une fois les marchés de travaux principaux attribués.

#### Sur le choix de la commune de Oisy-le-Verger pour la construction d'une écluse

La SCSNE indique que les écluses sont implantées par rapport à la topographie du terrain en tenant compte des dénivelés notamment. Les intervenants de la SCSNE précisent que depuis l'Oise en remontant vers l'Artois-Cambrésis, il y a un escalier d'eau avec quatre écluses jusqu'au bief de partage. Et que pour descendre les dénivelés des collines de l'Artois, deux écluses étaient nécessaires (celles de Oisy-le-Verger et de Marquion-Bourlon en l'occurrence). Ce sont les deux plus importantes du tracé du Canal Seine-Nord Europe avec des hauteurs de chute d'eau de 25m et plus.





### Sur la surveillance des écluses

La SCSNE indique que les chantiers seront entièrement clôturés. Les zones de chantier sont effectivement surveillées et gardiennées. En phase exploitation, les écluses sont également sécurisées avec des zones non accessibles au grand public

### Sur l'origine géographique des matériaux acheminés sur le chantier de la future écluse de Oisy-le-Verger

La SCSNE indique qu'en plus de ce que le participant a évoqué, il y a aussi les carrières du Boulonnais. Elle précise que les provenances sont identifiées au global mais qu'on ne sait pas encore d'où viendront les matériaux de construction pour l'écluse de Oisy.

Une partie des matériaux est acheminée par voies d'eau, mais certains ne pourront pas l'être car ils ne sont pas à proximité directe de l'eau. Elle précise que c'est tout à fait dans l'intérêt de l'entreprise que d'avoir recourt au transport fluvial. De manière globale, la SCSNE entend favoriser l'usage de la voie d'eau pour l'acheminement des matériaux de chantier. La construction d'une dizaine de quais travaux l'illustre et une clause dans les marchés prévoit un niveau de report modal minimum. En fluvialisant le chantier, l'objectif est de réduire l'empreinte écologique du projet, le nombre de camions sur les routes et par conséquent les nuisances pour les riverains.

### Sur les flux logistiques attendus lors de la construction de l'écluse de Oisy-le-Verger

La SCSNE indique qu'au moment où le quai travaux sera fonctionnel, un carrefour à stop sera mis en place au niveau de la RD 14<sup>E</sup>/71 et que sur les phases importantes de chantier, des signaleurs seront ajoutés.

### Sur le respect de la limitation temporaire de vitesse mise en place à la sortie d'Aubenchoul-au-Bac

La SCSNE fera part d'une grande vigilance sur le sujet. Elle indique qu'une information préalable sera faite par les entreprises aux chauffeurs qui livreront sur chantier pour s'assurer que tous ont l'information de la limitation de vitesse et qu'ils la respectent. La SCSNE précise qu'en dernier recours, si la situation devenait problématique, il serait possible de solliciter l'installation d'un radar de chantier auprès de la Préfecture (cela a été fait dans l'Oise par exemple).

Pour résumer, de la pédagogie sera faite dans un premier temps, et en fonction des retours (Jean-Yves DAREAUD invite les participants à avertir la SCSNE et à lui faire remonter d'éventuels dysfonctionnements), d'autres mesures pourront être prises. L'objectif est de mettre en place une signalisation efficace dès le démarrage du chantier pour guider les camions depuis la sortie de l'autoroute jusqu'au chantier.

### Sur la possibilité d'emprunt du chemin de halage (côté Aubenchoul-au-Bac)

La SCSNE indique :

- que la circulation des piétons et des cycles sera interdite sur le chemin de halage pendant les travaux pour une question de sécurité (afin de limiter l'interaction entre piétons et engins aux abords du chantier) ;



- que le chantier sera suffisamment sécurisé et fermé pour que les piétons restent en sécurité ;
- que la rive opposée (côté Douai) reste accessible ;
- qu'il sera demandé aux piétons de bien suivre la signalisation et d'emprunter le chemin sécurisé sur la rive opposée pendant toute la durée des travaux.

### **Sur les aménagements fluvestres envisagés sur les canaux existants et l'état actuel des berges de la Sensée**

La SCSNE indique que la navigation de plaisance sera autorisée sur le Canal Seine-Nord Europe pour les détenteurs d'un permis bateaux. Dans l'Artois et le Cambrésis, la topographie ne permet pas de créer des zones de mise à l'eau spécifiques ou des quais/ports de plaisance en capacité d'accueillir ces activités de loisirs. Un port de plaisance sera cependant aménagé dans la Somme, sur la commune d'Allaines, ainsi qu'un équipement plus léger (escale) un peu plus au sud, toujours dans la Somme.

Concernant l'état des berges de la Sensée, Voies navigables de France a la charge de l'entretien et de la maintenance du domaine public fluvial. La SCSNE fera remonter la préoccupation auprès des équipes de l'UTI de VNF territorialement compétente.

### **Sur le maintien de l'activité batelière sur le canal du Nord**

La SCSNE souligne l'importance de cette question pour les professionnels du secteur qui naviguent actuellement sur le canal du Nord. Comme indiqué au cours des différents échanges, la voie d'eau jouera un rôle dans l'approvisionnement du chantier, avec notamment le deuxième quai logistique d'Havrincourt.

VNF et la SCSNE vont poursuivre le travail préalable à l'engagement des discussions avec les acteurs de la voie d'eau pour préparer la perspective de fermeture au transit du canal du Nord puis d'ouverture du CSNE. Un retour sera fait à la filière dans le courant de l'année 2025.

### **Sur la fiscalité des communes traversées par le Canal Seine-Nord Europe**

La SCSNE indique qu'à sa connaissance, ce n'est pas le cas, mais indique avoir bien noté la question pour s'en assurer.

**Note post-réunion :** le Canal Seine-Nord Europe va constituer le domaine public fluvial. Il n'y a pas de fiscalité (ex-taxe sur le foncier non bâti) qui s'applique sur le domaine public de l'Etat.

### **Sur le futur ouvrage de rétablissement de la RD14E/71**

Un nouveau pont – dit bow-string d'une portée de 99 mètres – sera construit en sortie de la commune d'Aubencheul-au-Bac, afin de franchir le Canal Seine-Nord Europe. Les caractéristiques de la future voirie ont été définies avec les Départements du Nord et du Pas-de-Calais. A noter que les flux piétons et cycles seront séparés des flux routiers sur l'ouvrage.





### **Sur le fait de réaliser un état des lieux préalable au démarrage des travaux**

Bien que la technique du vibrofonçage soit retenue pour ce chantier, la SCSNE préfère anticiper d'éventuels désordres d'où le passage préalable d'un commissaire de justice (huissier) pour réaliser un état des lieux, tant intérieur qu'extérieur des propriétés situées à proximité du chantier. Ce document permettra ainsi de disposer d'une « photographie » partagée de l'état initial.

### **Sur l'aménagement de pistes cyclables le long du Canal Seine-Nord Europe**

La SCSNE indique que le chemin de service sera accessible aux vélos sur les 107 km du Canal et que sur la majeure partie du tracé il sera aménagé en véloroute. Ce sera le cas notamment dans le Pas-de-Calais et le Nord. Elle sera connectée au réseau existant. Dans l'Artois et le Cambrésis, un accès de service est aménagé sur le site de l'écluse de Oisy-le-Verger, permettant ainsi l'accès à la véloroute.

### **Sur la valorisation et la pédagogie des travaux (dont les visites de chantier)**

La SCSNE répond qu'elle a prévu la mise en place d'un dispositif qui permettra au grand public d'avoir des explications et précisions sur les travaux en cours :

- soit par l'aménagement de points d'information sur le terrain par la Société du Canal Seine-Nord Europe, librement accessibles ;
- soit par le développement d'une offre de produits de visite hors emprises par les partenaires locaux du tourisme ;
- soit par l'organisation de quelques journées portes ouvertes sur les chantiers (sur inscription préalable / avec fourniture des équipements de sécurité par la SCSNE et les entreprises).

Jean-Yves DAREAUD invite également tous ceux qui le souhaitent à participer aux Randonnées du Canal (édition n°4 en 2025). Les informations seront publiées sur le site web ou dans la lettre d'information territoriale en temps voulu.

**M. le Maire d'Aubencœur-au-Bac** demande s'il est possible de faire un point de rappel sur l'opération « Les Nichoirs du Canal ».

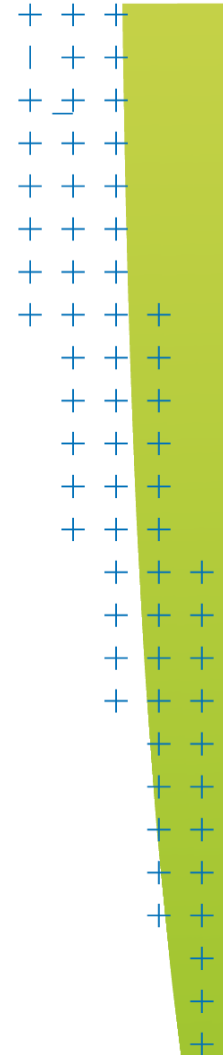
**Jean-Yves DAREAUD** introduit la réponse en précisant qu'il espère que les personnes présentes dans la salle ont eu connaissance de l'opération, laquelle est prolongée jusqu'au 6 janvier prochain. Cette opération fait partie des mesures de compensations environnementales mises en œuvre sur les territoires traversés demain par le Canal. Il rappelle que plus de 1000 personnes sont d'ores et déjà inscrites, de l'Oise au Nord. Il précise que deux ESAT de la Somme fabriquent et livrent lesdits nichoirs.

Il conclut en indiquant qu'en contrepartie de la livraison d'un nichoir, la personne qui l'a reçu devra assurer un suivi post-installation et le partager à la SCSNE.



# CONCLUSION

**Jean-Yves DAREAUD, directeur de territoire Artois-Cambrésis,** remercie les participants pour leur présence et leurs questions, les représentants Spie Batignolles pour leurs réponses et explications. Il espère que cette réunion aura permis d'apporter des réponses aux questions posées et précise que la SCSNE reste à l'écoute du territoire pour tout complément d'information.



## Partenaires financiers



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE